

218C0699
FR0011072602-OP003-RO02

9 avril 2018

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

VEXIM

(Alternext)

1. Le 5 avril 2018, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société VEXIM, déposée par BNP Paribas, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée unipersonnelle Stryker France MM Holdings (cf. D&I 218C0683 du 5 avril 2018).

La note d'information conjointe des sociétés Stryker France MM Holdings et VEXIM (visa n°18-113 du 5 avril 2018) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué diffusé ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **10 au 23 avril 2018 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le **24 avril 2018**.

Exane BNP Paribas se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Stryker France MM Holdings, des actions qui seront apportées à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions non détenues par l'initiateur. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

2. La cotation des actions VEXIM sera reprise le 10 avril 2018.